

Centre Médico-Scolaire

Château Garros
14 Allées Garros
33210 LANGON
cmscol.langon@ac-bordeaux.fr
05 56 76 83 37

Si votre enfant présente un **trouble de la santé chronique** (pathologie, allergie ou intolérance alimentaire) nécessitant une prise en charge particulière (prise de médicaments, prise en charge d'allergie, maladie nécessitant un protocole d'urgence ou un régime alimentaire spécifique), un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) doit être signé, au préalable, avec le médecin scolaire, le directeur d'école, l'enseignant et le personnel municipal qui entourent l'enfant.

Pour réaliser la démarche, veuillez vous rapprocher du médecin scolaire au Centre Médico-Scolaire de Langon **dès à présent** qui vous guidera sur la marche à suivre et les certificats à fournir afin que le PAI puisse être signé et appliqué dès la rentrée scolaire.

En cas d'allergie alimentaire, si vous désirez que votre enfant mange à la cantine, il vous sera demandé de fournir un panier-repas. Veuillez également vous rapprocher du médecin scolaire au Centre Médico-Scolaire pour en connaître les modalités.

Le PAI doit être **renouvelé** à chaque rentrée scolaire.